

ORDRE DU JOUR

Séance régulière du conseil municipal
de la Municipalité de Saint-Ubalde
qui se tiendra le 14 mars 2022, à 19 h,
à la salle du conseil située
au 427-C, boulevard Chabot, à Saint-Ubalde

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 14 et 21 février et du 7 mars 2022;
4. Affaires relevant des procès-verbaux;
5. Adoption des comptes au 10 mars 2022;
6. Dépôt rapport dépenses accumulées masse salariale;
7. Dépôt rapport revenus-dépenses;
8. Rapport du directeur du Service incendie;
9. Rapport du directeur des travaux publics;
10. Rapport du directeur des loisirs;
11. Rapport de l'inspecteur municipal;
12. Période de questions;
13. FQM - Renouvellement 2022;
14. Paiement factures GG Réfrigération inc.;
15. Paiement facture Morency, Société d'Avocats;
16. Paiements factures Wolters Kluwer;
17. Commandite ski de fond;
18. Ratification achat logiciel AccèsCité Loisirs PG Solutions;
19. Autorisation SQ – Consentement à la vérification d'antécédents judiciaires;
20. OMHGP : Surplus affecté pour certains travaux;
21. Nomination représentant du conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde au conseil de la MRC de Portneuf;
22. Sani-Orléans inc.– Contrat vidange fosses septiques 2022-2023;

23. Approbation pour tenir une réunion de planification stratégique;
24. Vente d'un terrain pour projet de développement domiciliaire au Parc-Prévert;
25. Adoption du règlement numéro 230-3 abrogeant les règlements 230-1 et 230-2 fixant la rémunération des membres du conseil;
26. Adoption du règlement numéro 250 décrétant une dépense de 835 477 \$ et un emprunt de 835 477 \$ pour des travaux de conservation de chaussée sur le rang Saint-Joseph et le rang Saint-Denis;
27. Adoption du règlement numéro 251 modifiant le règlement d'emprunt numéro 234 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel n'excédant pas 2 134 137 \$ remboursable sur une période de 30 ans;
28. Adoption du règlement numéro 252 sur la gestion contractuelle et traitement des plaintes de la Municipalité de Saint-Ubalde et abrogeant les règlements 240, 240-1 et 240-2;
29. Adoption du projet de règlement numéro 216-5 modifiant le plan d'urbanisme numéro 216 afin de créer une affectation résidentielle de haute densité;
30. Adoption du premier projet de règlement numéro 217-17 modifiant le règlement de zonage numéro 217 afin de régir les projets intégrés;
31. Adoption du projet de règlement numéro 220-6 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 220 afin d'ajouter des dispositions concernant la forme d'une demande de permis dans le cas des projets intégrés;
32. Varia;
33. Correspondance;
34. Période de questions;
35. Certificat de disponibilité;
36. Fin de la séance